



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 avril 2014

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°27

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBOS

Objet : Piscine – fixation des tarifs à compter de 2014

Dans le cadre du fonctionnement de la Piscine la commission Associations-Sports en date du 8 avril 2014 a donné un avis favorable pour la fixation des tarifs comme suit :

Entrée moins de 5 ans	Gratuit
Entrée de 5 ans à 16 ans	1,40 €
Entrée de plus de 16 ans	1,70 €
Abonnement dix entrées moins de 16 ans	11,30 €
Abonnement dix entrées plus de 16 ans	14,50 €
Entrée visiteur	1,00 €
Condition particulière pour les scolaires et groupes associatifs : sur 3 enfants entrant seuls 2 enfants paient (tarif entrée pour moins de 16 ans)	

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Identifiant unique*: 040-214003139-20140416-2014_C27-DE

Envoyé en préfecture, le 18/04/2014 - 16:30

Reçu en préfecture, le 18/04/2014 - 16:32



* Transmission électronique en vertu de l'article 1039 du Code de Commerce



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES